

Sommaire :

- I. Généralités
- II. Règles de vie et de fonctionnement
- III. Temps périscolaire méridien
 1. *Fonctionnement/déroulement*
 2. *Zoom sur le restaurant scolaire*
 3. *Inscriptions/désinscriptions*
 4. *Communication MJC/famille*
- IV. Temps périscolaire du soir
 1. *Fonctionnement*
 2. *Passerelles APT (activité pour tous) hebdomadaires de ma MJC*
 3. *Inscriptions aux temps périscolaire du soir*
 4. *Absences et annulations*
 5. *Les départs*
 6. *Tarif et facturation*
- V. Check liste

A conserver

I. GENERALITES

L'Accueil de loisirs périscolaire est un secteur géré par la MJC Maison pour tous.

Chaque famille doit être à jour de l'adhésion annuelle de l'association soit :

- > 10€ pour le responsable légal
- > 6€ par enfant

L'adhésion est révisable une fois par an lors de l'assemblée générale de la MJC et les modalités applicables aux tarifs indiquées sur le même document.

L'adhésion à la MJC vous permet d'avoir accès aux différentes actions de la MJC :

- Périscolaire du soir
- Cantine
- Accueil de loisirs Cacahouète (Mercredis et vacances scolaires)
- Ateliers pour Tous (demander la plaquette ou voir sur le Facebook Mjc St. Sym)

Elle vous permet également de participer à l'Assemblée Générale pour faire valoir vos droits et vos idées.

L'accueil de loisirs périscolaire est ouvert aux enfants scolarisés au sein du groupe scolaire Hubert Reeves dont le dossier d'inscription est complet :

- dossier d'inscription complété
- photocopie des vaccinations à jour
- attestation du quotient familial

Modification des renseignements du dossier d'inscription : en cas de changement d'adresse, de numéro de fixe ou de portable, mais également de modification de la fiche sanitaire (vaccinations, problèmes récents de santé ou hospitalisation), la famille devra impérativement prévenir la/le responsable du secteur au 06 95 27 78 78.

II. REGLES DE VIE ET DE FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs est un lieu collectif avec des règles de vie où chacun a sa place. **Ces règles de vie s'imposent à tous, ainsi que le respect des adultes présents, des locaux et du matériel mis à disposition.** Si les enfants viennent à oublier ce contrat, **une solution adaptée** sera mise en place. **Dans un 2ème temps, des réparations et/ou sanctions** seront envisagées avec vous.

Tout objet de valeur (bijoux, téléphones, consoles de jeux, mp3, CD ...) livres ou les petits jeux (voitures, personnages, cartes Pokémon, billes...) **sont interdits à l'accueil de loisirs.**

III. TEMPS PERISCOLAIRE MERIDIEN

Les horaires d'accueil périscolaire sont de : **11h35 pour les maternelles** et **11h45 pour les élémentaires jusqu'à 13h35.** Les enfants sont pris en charge par les animateurs dès la sortie de l'école et sont emmenés **au restaurant scolaire Champagnat** ou à **l'accueil de loisirs Cacahouète** annexe de la MJC (320 rue André Loste).

Attention : en cas de **météo médiocre**, merci de bien **prévoir des vêtements de pluie** pour les **différents trajets** (cantine et périscolaire), de manière à protéger vos enfants et que nous puissions les **accueillir dans de bonnes conditions.**

1. Fonctionnement/déroulement

LES MATERNELLES :

Dès 11h30 **les maternelles sont pris en charge par l'animatrice référente moins de 6 ans de la MJC** ainsi que les **ATSEM de l'école.** Les enfants sont accompagnés au **restaurant scolaire** puis sont de retour à **l'école** dès qu'ils ont terminé de déjeuner.

Maternelles	
12h-13h	Repas
13h-13h30	Jeux

LES ELEMENTAIRES (CP au CM2) :

Ils sont **répartis en 2 groupes**, et donc 2 services avec **un roulement quotidien** des classes et des enfants. Cela est bénéfique pour la qualité de notre accueil :

- Les enfants apprécient le temps de jeu (avant ou après le repas) car il leur permet de jouer entre eux et de faire ce qu'ils souhaitent.
- Ces temps nous permettent d'accompagner l'épanouissement individuel dans le collectif discuter avec chacun des enfants et accentuer notre rôle éducatif auprès d'eux.
- La MJC souhaite garder un esprit convivial sur ce temps de repas de ce fait les effectifs quotidiens ne nous permettent pas d'accueillir tous les enfants en même temps et dans de bonnes conditions dans les locaux du restaurant scolaire.

	Service 1	Service 2
11h45-12h30	Repas	Jeux
12h30-13h15	Jeux	Repas

Pour **le temps de jeu** à Cacahouète, **plusieurs espaces** sont proposés pour répondre aux **différents besoins des enfants :**

- coin « papotte »/ détente /repos / lecture

- jeux sportif
- jeux collectif
- jeux de sociétés
- jeux symbolique (appelé plus souvent jeux « de faire semblant »)
- atelier créatifs

2. Zoom sur le restaurant scolaire

A la cantine, les enfants sont installés par **petit îlots** avec leurs **camarades de classe** ou des autres classes. Des **menus préparer** pas la **société NEWREST** sont proposés. (Une sélection parmi entrée, légume, féculent, viande ou poisson, un laitage et un dessert). **Chaque semaine**, ils seront **affichés à l'entrée de chaque école (élémentaire, maternelle)**.

Une cotisation annuelle pour le temps de cantine de **2 € par enfant** vous est demandée. Elle fait suite à une **obligation légale définie par la CAF** afin de pouvoir **bénéficier de son aide** à la prestation de service ordinaire.

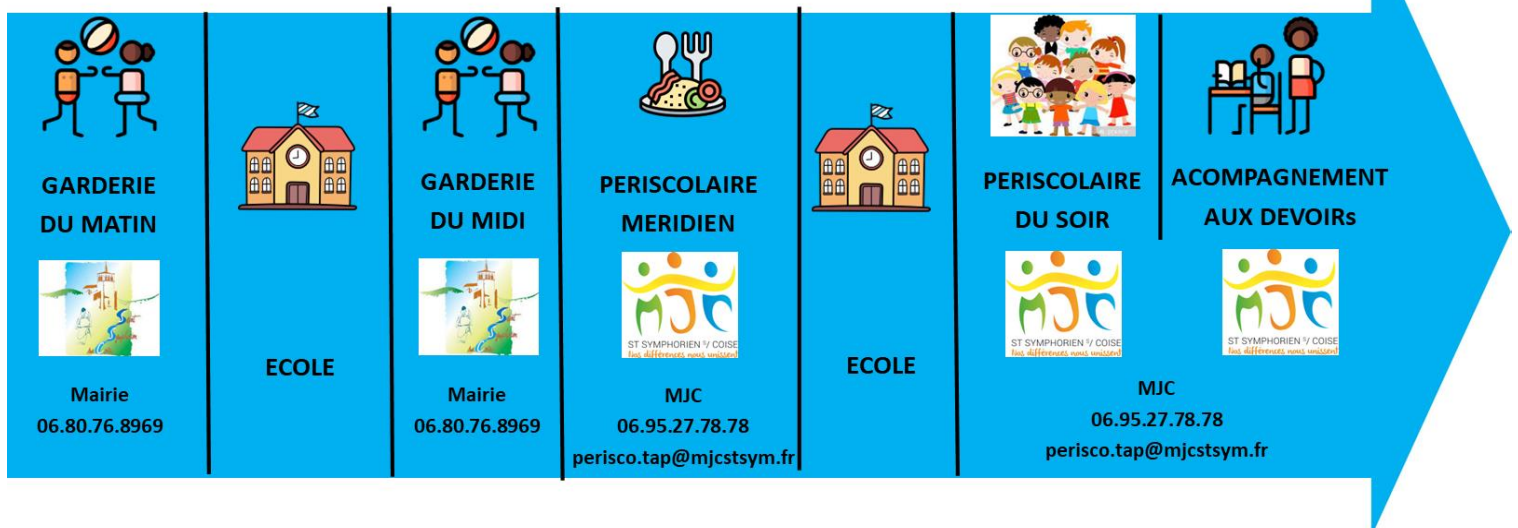
3. Inscriptions/désinscriptions

LES MATERNELLES, vous devez **obligatoirement prendre contact avec le ou la référent(e) de secteur** au **06.95.27.78.78** ou par mail à **perisco.tap@mjcsysm.fr**. **Les inscriptions ponctuelles sont possibles au plus tard la veille avant 15h (vendredi compris pour le lundi)**

LES ELEMENTAIRES, un **point journalier est effectué** par le/la référent(e) de secteur qui se rendra à l'école **pour connaître le nombre d'enfants** qui déjeunent le jour même. Pour les familles qui le souhaiteraient, **vous pouvez également inscrire vos enfants auprès de la responsable du secteur**.

LES MATERNELLES et **LES ELEMENTAIRES (CP au CM2) :**

QUI CONTACTER POUR LES TEMPS « AUTOUR DE L'ECOLE »



4. Communication MJC/famille

N'ayant pas forcément la possibilité d'échanger quotidiennement avec vous sur les différentes problématiques rencontrées, **la MJC a décidé d'accentuer sa communication**. Dès lors que nous rencontrerons **une problématique** avec vos/votre enfant(s), **vous recevrez un mail** de le/la référent(e) du périscolaire. Ce mail a pour **but** de vous **informer sur la situation** et nous comptons sur vous pour engager la discussion avec votre enfant de manière que **les problématiques rencontrées ne se reproduisent pas**. Nous sommes disponibles pour échanger avec vous. **Plus la communication entre la MJC et vous sera efficace plus la prise en charge de votre enfant sera de qualité.**

IV. TEMPS PERISCOLAIRE DU SOIR

1. Fonctionnement

Le temps du périscolaire du soir se déroule à l'accueil de loisirs Cacahouète. Nous partons du principe que pour certains enfants la journée peut paraître longue et le fait de sortir de l'école leur permet de réellement couper de leur journée. C'est pour cela que nous favorisons la liberté et le choix au niveau des activités du périscolaire selon les envies et besoins de chaque enfant.

Les élémentaires, après 17h15 bénéficieront de l'accompagnement aux devoirs. Cette plage horaire 17h15 – 18h15 est gratuite et prise en charge par la commune.

2. Passerelles APT (activité pour tous) hebdomadaires de la MJC

Certains de vos enfants aimeraient peut-être pratiquer une activité de la MJC à la rentrée. Nous vous proposons d'assurer une passerelle entre le périscolaire et les activités du soir (poterie, danse, théâtre) Pour cela, il vous suffira de le préciser lors des inscriptions aux activités pour tous qui se dérouleront courant septembre. Il n'y a pas de supplément au prix du temps périscolaire du soir pour cette passerelle.

3. Inscriptions aux temps périscolaire du soir

L'inscription se fait lors de la remise des dossiers en juin 2023. Dans la limite des places disponibles, la MJC acceptera les inscriptions ponctuelles ou de dernières minutes.

Pour les inscriptions ponctuelles, vous devrez faire une demande par mail : perisco.tap@mjcstsym.fr ou par téléphone au 06.95.27.78.78 auprès du ou de la responsable.

Une confirmation de l'inscription vous sera envoyée dans la journée sauf le mercredi (non travaillé par le ou la référent(e)). L'inscription ponctuelle ne sera possible que dans la limite des places disponibles selon le nombre d'encadrants présents, par ordre d'inscription chronologique et avec un dossier complet. Attention : À la suite d'une inscription ou d'une annulation de votre part, vous recevrez forcément une réponse du ou de la référent(e), si vous n'avez pas de réponse dans les 3 heures qui suivent votre mail ou votre SMS, rappelez-nous, l'information n'a surement pas été reçue.

4. Absences et annulations

Toute annulation de l'inscription initialement prévue ayant lieu le jour même vous sera facturée excepter sur présentation d'un certificat médical.

Pour toute annulation, vous avez la possibilité d'envoyer un sms ou de nous contacter la veille au plus tard avant 18h00 au 06.95.27.78.78. Dans ce cas, l'absence ne sera pas facturée.

5. Les départs

Les horaires de départ sont fixes. Deux départs prévus : 17h15 et entre 18h00 et 18h15. Aucun départ ne se fera en dehors de ces horaires. Aucun enfant ne sera confié à une personne qui n'est pas notifiée sur le dossier d'inscription

	1ere plage horaire (16h30-17h15)		2eme plage horaire (17h20-18h15)	
Maternelle	Gouter + Jeu	17h15 Départ	Jeu	Entre 18h et 18h15 Départ
Elémentaires	Gouter + Jeu		Accompagnement aux devoirs	

6. Tarif et facturation

Les tarifs sont par plage horaire 16h30-17h15 et 17h15-18h15 et en fonction du quotient familial.

Attention : aucun changement de quotient familial ne sera pris en compte en cours d'année, nous nous basons sur le quotient donné en juillet pour la facturation.

Tarif selon QF*	0-250	251-500	501-750	751-1000	1001-1250	1251-1500	+ 1501
De 16h30 à 17h15 Maternelle et Elémentaire	1.60 €	1.80 €	2.20 €	2.50 €	2.80 €	3.20 €	3.60 €
De 16h30 à 17h15 Maternelle	0.80 €	0.90 €	1.10 €	1.25 €	1.40 €	1.60 €	1.80 €

*Grille tarifaire voté en assemblée générale exceptionnelle le 14/06/2023

Attention : après 18h15, la MJC facturera 3 euros le retard.

En cas de non-présentation de l'attestation du quotient familial et pour les familles ne percevant plus de prestations de la CAF ou MSA, vous devez fournir votre dernier avis d'imposition pour le calcul de votre QF.

En l'absence, le tarif le plus élevé sera pratiqué.

7. Règlement des factures :

En fonction du nombre de jour où **votre enfant** fréquentera le **périscolaire du soir**, nous vous demanderons de nous remettre avec le dossier d'inscription **1 à 5 chèques de 70 € ou de 35 €** qui seront encaissés comme suit :

Maternelle et élémentaire (16h30 à 17h15)					
	Chèque 70€ n°1	Chèque 70€ n°2	Chèque 70€ n°3	Chèque 70€ n°4	Chèque 70€ n°5
Inscription régulière entre 3 et 4 fois par semaine	Entre le 5 et le 10 octobre 2023	Entre le 5 et le 10 décembre 2023	Entre le 5 et le 10 février 2024	Entre le 5 et le 10 avril 2024	Entre le 5 et le 10 juin 2024
Inscription régulière entre 1 et 2 fois par semaine	Entre le 5 et le 10 octobre 2023		Entre le 5 et le 10 février 2024		Entre le 5 et le 10 juin 2024
Inscription ponctuelle			Entre le 5 et le 10 février 2024		
+ Maternelle (17h15 à 18h15)					
	Chèque 35€ n°1	Chèque 35€ n°2	Chèque 35€ n°3	Chèque 35€ n°4	Chèque 35€ n°5
Inscription régulière entre 3 et 4 fois par semaine	Entre le 5 et le 10 octobre 2023	Entre le 5 et le 10 décembre 2023	Entre le 5 et le 10 février 2024	Entre le 5 et le 10 avril 2024	Entre le 5 et le 10 juin 2024
Inscription régulière entre 1 et 2 fois par semaine	Entre le 5 et le 10 octobre 2023		Entre le 5 et le 10 février 2024		Entre le 5 et le 10 juin 2024
Inscription ponctuelle			Entre le 5 et le 10 février 2024		

Attention ce Barème est valable pour un enfant ! Nous vous proposons cette formule de règlement mais vous pouvez également calculer votre propre échéancier si vous estimez que

celui présenté n'est pas suffisant. Vous devrez alors calculer le coût total estimé et le diviser par le nombre de chèques demandés.

Pour les élémentaires, il faut compter qu'une plage horaire peu importe l'heure du départ car l'accompagnement aux devoirs est pris en charge par la mairie
Pour les maternelles, il faut compter 2 plages horaires si vos/votre enfants reste jusqu'à 18h et sinon une plage horaire jusqu'à 17h15.

Une régularisation sera effectuée en juillet. Cette régularisation pourra donner lieu soit à :

- ✓ Une facturation supplémentaire en cas de solde famille négatif
- ✓ Un avoir pour l'année scolaire suivante en cas de solde famille positif
- ✓ Un remboursement en cas de solde famille positif pour les enfants qui ne seraient plus scolarisés à Hubert Reeves l'année suivante.

V. Check Liste

MJC :

- Dossier d'inscription complet
- Attestation quotient familial
- Photocopies Vaccinations
- Adhésion MJC (**10 € responsable légal + 6 € par enfants**)
- Cotisation annuelle cantine (**2 € par enfants**)
- Fiche inscription remplis
- Règlement intérieur signé
- Si périscolaire du soir, **chèque de 70 € et/ou 105€ (70€+35€)**. (par enfant et en fonction des plages horaires)

Rappel pour la mairie :

Dossier complet pour facturation

Partie à rendre

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueils de loisirs Périscolaire de la MJC et en accepte les termes.

Signatures :